



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 5

Loctite 271

No. FDS : 173041
V001.3

Révision: 08.04.2009
Date d'impression: 15.04.2009

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Loctite 271

Utilisation prévue:

Anaérobie

Raison sociale:

Henkel AG & Co. KGaA
Henkelstr. 67
40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Adhésif anaérobie

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	201-254-7	1 - 3 %	O - Comburant; R7 T - Toxique; R23 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53 Xn - Nocif; R21/22, R48/20/22 C - Corrosif; R34
Diméthyltoluidine 609-72-3	210-199-8	0,1 - 1 %	T - Toxique; R23/24/25 R52, R53 R33
Cumène 98-82-8	202-704-5	0,1 - 1 %	Xn - Nocif; R65 Xi - Irritant; R37 R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Sans problème apparent, produit peu volatil. Toutefois, en cas de malaise, transporter le sujet à l'air libre.

Contact avec la peau:

Laver la peau avec de l'eau
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
En cas de malaise consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Comportement au feu:

Produit non inflammable (point éclair supérieur à 100°C)

Moyens d'extinction appropriés:

mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé
Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Stockage:

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Valeurs réglementaires indicatives	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite court terme.	Valeurs réglementaires indicatives	FVL
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limite court terme.	VLEP contraignantes	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	VLEP contraignantes	FVL
CUMÈNE 98-82-8			Résorption par la peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
CUMÈNE 98-82-8	20	100	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
CUMÈNE 98-82-8	50	250	Limites à court terme		EU-2000/39/EC
CUMÈNE 98-82-8			Résorption par la peau	Peut être absorbé par la peau.	EU-2000/39/EC

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

Lorsqu'il existe une possibilité de contact prolongé ou répété avec l'outil, il est recommandé de porter des gants en PVC ou en caoutchouc nitrile, ou de gants d'une résistance équivalente aux solvants.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH	3,00 - 6,00
()	
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Pression de vapeur	< 0,1000000 mbar
Densité	1,0800 g/cm3
()	
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Miscible
Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3,00 %

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Matières à éviter:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Irritant pour les voies respiratoires.

Irritation de la peau:

Bien que ce produit ne soit pas un sensibilisateur commun il peut exister un risque de sensibilisation au cas où une peau abîmée s'y trouverait exposée de façon prolongée ou répétée

Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

12. Informations écologiques

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Code de déchet(EWC):

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Symboles de danger:

Xi - Irritant



Phrases R:

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies
professionnelles: 65

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R10 Inflammable.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R23 Toxique par inhalation.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R33 Danger d'effets cumulatifs.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.

R51 Toxique pour les organismes aquatiques.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R7 Peut provoquer un incendie.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.